

Fixation des tarifs municipaux pour 2024

Monsieur Guy GAZEAU informe le conseil que la commission des finances de la commune s'est réunie ce 6 décembre 2023 et qu'après en avoir délibéré, elle s'est prononcée favorablement à une augmentation des tarifs 2023 à hauteur de 5%, correspondant à l'inflation. Cette majoration a été appliquée à la majorité des tarifs (arrondis au demi-euro).

Par conséquent, et tenant compte de l'approbation du nouveau règlement du cimetière communal, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les tarifs municipaux 2024 suivants :

CIMETIERE	TARIFS 2024
Concession simple (5,12 m ²) durée de 30 ans	250 €
Concession double (8,64 m ²) durée de 30 ans	300 €
Concession simple (5,12 m ²) durée de 50 ans	300 €
Concession double (8,64 m ²) durée de 50 ans	400 €
Concession simple (5,12 m ²) durée de 70 ans	350 €
Concession double (8,64 m ²) durée de 70 ans	500 €
Emplacement dans le columbarium – forfait 5 ans	424,00 €
Après 5 ans / par an (durée maximum 50 ans)	85,50 €
Dépôt provisoire / 1 an	85,50 €
Porte du columbarium	60 €
Jardin du Souvenir	Gratuit
Jardin du Souvenir	60,00 €

LOCATION - TARIF HORAIRE *	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Nacelle (sans chauffeur) /heure	65,50 €	69 €
Nacelle (avec chauffeur) /heure	97,50 €	102 €
Tractopelle (avec chauffeur) / heure	109,50 €	115 €
Tracteur + remorque (avec chauffeur) /heure	101,00 €	106 €
€Tracteur élagueur (avec chauffeur) /heure	57,00 €	60 €
Tonne à lisier (1 heure minimum) /heure	62,50 €	65,50 €
Main d'œuvre communale /heure	30,30 €	31,80 €

LOCATION PODIUM	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Tarif forfaitaire sociétés locales	173,50 €	182 €
Autres (Installation à moins de 30 Km)	365,50 €	384 €
Autres (Installation à plus de 30 Km)	485,50 €	510 €

LOCATION MINIBUS	TARIFS 2023	TARIFS 2024
1/2 journée	80,00 €	84 €
Prix du kilomètre	Compris dans le forfait	Compris dans le forfait

CAMPING	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Adultes	3,50 €	3,70 €
Enfants jusqu'à 10 ans	1,60 €	1,70 €
Véhicules	1,60 €	1,70 €
Emplacement	3,50 €	3,70 €
Branchement électrique	4,00 €	4,20 €
Garage mort/jour	1,60 €	1,70 €
Tarif lavage (machine à laver le linge)	5,00 €	5,25 €
Tarif sèche-linge	5,00 €	5,25 €
Bouteille de glace	0,55 €	0,60 €
Forfait/2 adultes + emplacement + électricité : la semaine	91,50 €	96,00 €
Forfait enfant moins de 10 ans : la semaine	9,50 €	10,00 €
Borne camping-car : branchement eau	2,00 €	2,00 €
Borne camping-car : branchement électrique	2,00 €	2,00 €

FRAIRIE : Droits de place	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Moins de 100 m2 – par m2	1,20 €	1,30 €
De 100 à 200 m2 – Base 100	96,50 €	101,00 €
Formule appliquée : base 100 +coef X (nbre m2-100) Valeur coef.	0,32 €	0,33 €
Plus de 200 m2 – base 200	143,50 €	150,70 €
Formule appliquée : base 200 +coef X (nbre m2-200) Valeur coef.	0,11 €	0,11 €

MARCHES & AMBULANTS	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Demi-journée jusqu'à 3 m	6,00 €	6,30 €
Demi-journée jusqu'à 6 m	6,50 €	6,80 €
Demi-journée jusqu'à 10 m	11,00 €	11,50 €
Demi-journée au-dessus de 10 m	14,50 €	15,20 €
Journée jusqu'à 3 m	11,00 €	11,50 €
Journée jusqu'à 6 m	13,00 €	13,60 €
Journée jusqu'à 10 m	21,00 €	22,00 €
Plus de 10 m	28,00 €	29,40 €
Vente occasionnelle (après avis de passage) la demi-journée	331,00 €	348,00 €
Taxe terrasse par mois	11,80 €	12,40 €

Taxe terrasse occupation exceptionnelle jusqu'à 2 jours (sauf fête locale)	6,00 €	6,30 €
Cirques (avec versement d'une caution de 80 €)	44,50 €	46,70 €
Branchement électrique	6,10 €	6,40 €

LOCATION PARQUET	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Tarifs de location du parquet (400 m ²)	795,00 €	385,00 €
Pour les associations locales : transport et pose par les employés municipaux	gratuit	gratuit
Pour les associations extérieures : pose application du tarif de la main d'œuvre communale, par heure	30,30 €	31,80 €
Transport par les employés, par km	1,35 €	1,42 €
Le parquet, d'une superficie de 400 m ² , peut être loué au prorata de la surface demandée, avec un forfait minimum de 100 €, hors pose et transport : par m ²	2,20 €	2,30 €

LOCATION TIVOLI MONTE	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Location aux particuliers et aux associations HORS COMMUNE	143,50 €	150,70 €
Associations chasseneuillaises	gratuit	gratuit

TARIFS DES FORAINS LES JOURS DE FOIRE (affermage FRERY)	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Forain abonné, le ml	0,70 €	075 €
Forain non abonné, le ml	0,85 €	0,90 €
Minimum de perception	5,00 €	5,25 €
Matériel agricole	0,50 €	0,53 €

SALLE DES FETES	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Association extérieure à Chasseneuil	339,50 €	356,50 €
Association locale (sauf manifestation pour les enfants des établissements scolaires)	135,00 €	142,00 €
Association nationale ou départementale (Réunion, congrès...)	226,00 €	237,00 €
Entreprise de Chasseneuil manifestation à but lucratif	428,50 €	450,00 €
Entreprise de Chasseneuil manifestation à but non lucratif	153,00 €	161,00 €
Entreprise extérieure à Chasseneuil à but lucratif	570,00 €	598,00 €

Entreprise extérieure à Chasseneuil à but non lucratif	473,50 €	497,00 €
Particulier contribuable à Chasseneuil (vin d'honneur ou repas froid)	135,00 €	142,00 €
Particulier non contribuable à Chasseneuil (vin d'honneur ou repas froid)	226,00 €	237,00 €

SALLE DES FETES + CUISINE	TARIFS 2023	TARIFS 2024
<i>Libellé</i>		
Association extérieure à Chasseneuil	624,50 €	656,00 €
Association locale (sauf manifestation pour les enfants des établissements scolaires)	194,00 €	204,00 €
Association nationale ou départementale (Réunion, congrès...)	565,50 €	594,00 €
Entreprise de Chasseneuil manifestation à but lucratif	687,50 €	722,00 €
Entreprise de Chasseneuil manifestation à but non lucratif	287,00 €	301,00 €
Entreprise extérieure à Chasseneuil à but lucratif	866,50 €	910,00 €
Entreprise extérieure à Chasseneuil à but non lucratif	712,00 €	748,00 €
Particulier contribuable à Chasseneuil (repas)	357,50 €	375,00 €
Particulier non contribuable à Chasseneuil (repas)	625,00 €	656,00 €

SALLE MUNICIPALE	TARIFS 2023	TARIFS 2024
<i>Libellé</i>		
Association extérieure à Chasseneuil	123,00 €	129,00 €
Association locale (sauf manifestation pour les enfants des établissements scolaires)	0,00 €	0,00 €
Association nationale ou départementale (Réunion, congrès...)	123,00 €	129,00 €
Entreprise de Chasseneuil manifestation à but lucratif	89,00 €	93,00 €
Entreprise de Chasseneuil manifestation à but non lucratif	78,00 €	82,00 €
Entreprise extérieure à Chasseneuil à but lucratif	154,00 €	162,00 €
Entreprise extérieure à Chasseneuil à but non lucratif	132,00 €	139,00 €
Organisme de formation ou spectacle (marionnettes, cirque ...) par jour	31,00 €	32,50 €
Particulier contribuable à Chasseneuil	80,50 €	84,50 €
Particulier non contribuable à Chasseneuil	157,50 €	165,00 €

PETITE SALLE MUNICIPALE		TARIFS 2023	TARIFS 2024
<i>Libellé</i>			
Demi-journée		/	25 €
Journée		/	45 €
TARIF LOCATION MENSUELLE POUR UNE ACTIVITE LUCRATIVE HEBDOMADAIRE ORGANISEE PAR UN PARTICULIER		TARIFS 2023	TARIFS 2024
Contribuable à Chasseneuil		155,00 €	163,00 €
Non contribuable à Chasseneuil		225,00 €	236,00 €
Contribuable à Chasseneuil		80,00 €	84,00 €
Non contribuable à Chasseneuil		160,00 €	168,00 €

CAUTION		TARIFS 2023	TARIFS 2024
Salle municipale		500,00 €	500,00 €
Salle des fêtes		500,00 €	500,00 €
Salle de la coupole		60,00 €	60,00 €
Maison des associations		60,00 €	60,00 €

ANIMAUX ERRANTS		TARIFS 2023	TARIFS 2024
Ramassage animaux errants		50,00 €	50,00 €
Forfait chenil		30,00 €	30,00 €

DEPOTS SAUVAGES		TARIFS 2023	TARIFS 2024
Forfait de ramassage petits déchets		50,00 €	50,00 €
Forfait de ramassage déchets volumineux		450,00 €	450,00 €

Le conseil municipal précise en outre que :

- Pour les salles, les associations gardent la gratuité 1 fois par an et lorsqu'elles occupent une salle le week-end, le 2^{ème} jour est facturé.
- Les entreprises de Chasseneuil-sur-Bonnieure bénéficient de la gratuité des salles une fois par an pour des manifestations à but non lucratif
- Les particuliers devront venir chercher les tables et les chaises qui leur sont prêtées. En cas de transport par les agents communaux, le tarif horaire de la main-d'œuvre sera appliqué.

ENTENDU l'exposé de M. GAZEAU ;

VU les dispositions de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui établit que le Conseil Municipal a une compétence générale de droit commun pour régler par ses délibérations les affaires de la commune.

ENTENDU qu'à ce titre, il fixe les tarifs des services municipaux ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances et Ressources Humaines de la commune du 6 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit se prononcer annuellement sur le montant des tarifs municipaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :

- APPROUVE les tarifs 2024 tels que précisés ci-dessus ;
- DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1er Janvier 2024 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à l'exécution de cette délibération.